



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Division 1^{er} degré
Bureau du mouvement et
des opérations de gestion collective

Affaire suivie par :
Magali BRANDY

Tél : 05 59 82 22 00 – poste 64412
Mél : Magali.Brandy@ac-bordeaux.fr

Pau, le 25 février 2026

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré public

s/c

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Phase complémentaire du mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré public – rentrée scolaire 2026

Références : - Code général de la fonction publique, articles L512-18 à L 512-22
- Lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 22 octobre 2024 publiées au Bulletin Officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024

Pièce jointe : Formulaire unique de demande d'exeat-d'ineat

Je vous informe que la phase complémentaire du mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré public est organisée selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité du 22 octobre 2024 publiées au [BOENJS spécial n°5 du 31 octobre 2024](#).

1- Demande d'ineat dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Les enseignants qui souhaitent intégrer le département des Pyrénées-Atlantiques doivent obligatoirement transmettre leur demande par voie hiérarchique :

du lundi 16 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026

Le dossier doit être transmis, assorti d'une promesse d'exeat, avec les pièces justificatives suivantes :

- une demande d'ineat dans les Pyrénées-Atlantiques sous couvert de l'IEN de circonscription,
- le formulaire unique de demande d'exeat-ineat,
- une fiche de synthèse,
- le barème obtenu lors du mouvement interdépartemental 2026,
- tout document justifiant le motif de la demande (exemple : attestation d'emploi ou arrêté de mutation du conjoint, livret de famille, attestation du pacte civil de solidarité, RQTH).

Les ineats ont vocation à pourvoir les postes restés vacants à l'issue du mouvement. L'accord d'ineat est soumis à une prise de fonction effective.

2- Demande d'exeat du département des Pyrénées-Atlantiques

Les enseignants du département des Pyrénées-Atlantiques qui souhaitent un exeat sont invités à consulter le site internet de la DSDEN du département sollicité afin de connaître les modalités de constitution du dossier.

La demande d'exeat, accompagnée des pièces justificatives nécessaires, doit être impérativement déposée dans l'application COLIBRIS, accessible par le portail ARENA :

du lundi 16 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026

Dominique MALROUX

